



ASSEMBLÉE NATIONALE
N° 1569-2004 1216

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

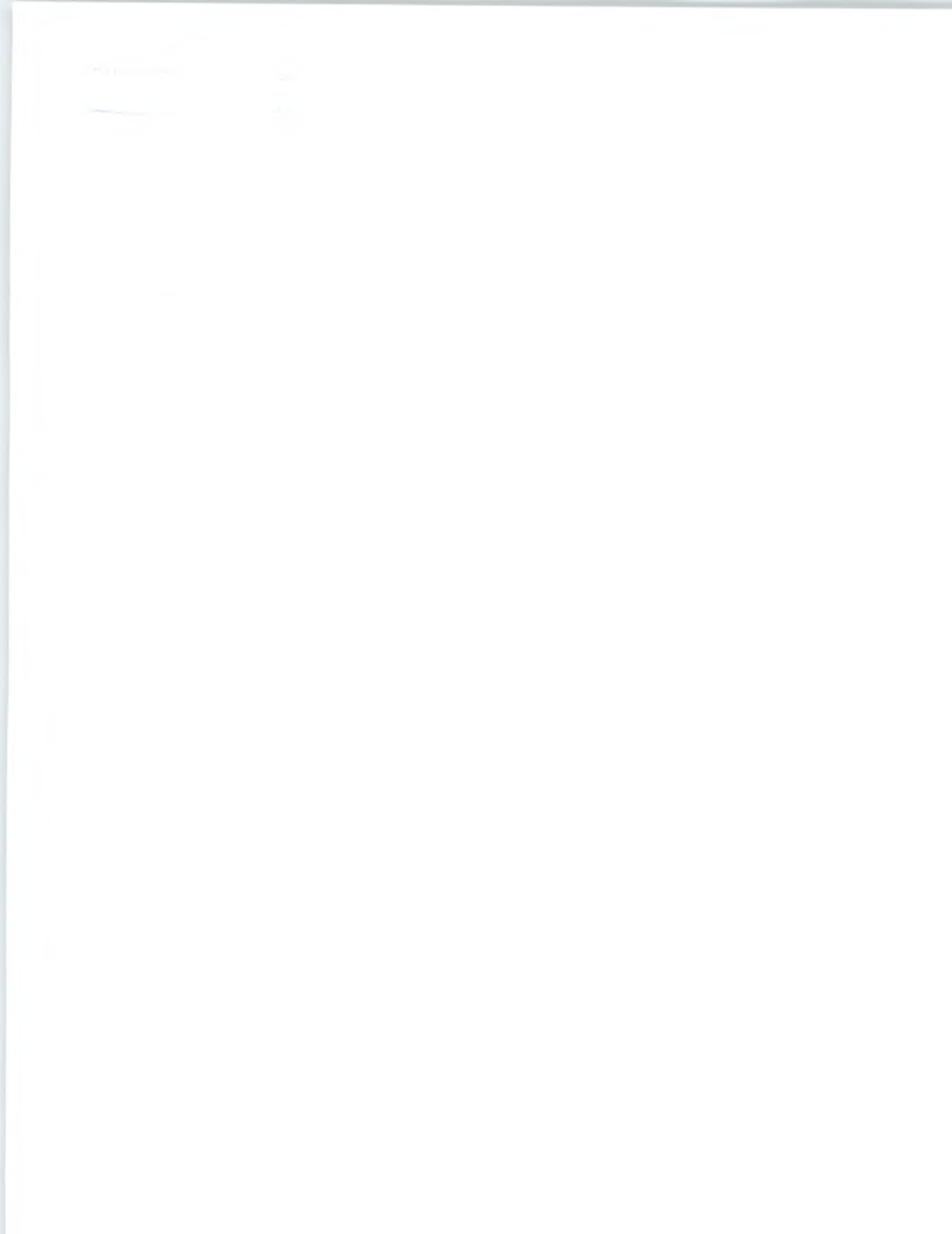
Commission de l'aménagement du territoire

PROCÈS-VERBAL

Séance du 15 décembre 2004



Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 221,
Loi concernant la Ville de Sherbrooke
(Texte adopté avec des amendements)



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'aménagement du territoire

Séance du mercredi 15 décembre 2004

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 221, *Loi concernant la Ville de Sherbrooke*. (Ordre de l'Assemblée, le 11 novembre 2004)

Membres présents :

- M. Ouimet (Marquette), président de la Commission
- M. Legendre (Blainville), vice-président de la Commission et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales

- M. Blackburn (Roberval)
- M. Boucher (Johnson), proposeur du projet de loi
- M. Clermont (Mille-Îles)
- M. Deslières (Beauharnois)
- M. Fournier (Châteauguay), ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
- M. Morin (Montmagny-L'Islet)
- M. Tomassi (LaFontaine)
- Mme Vien (Bellechasse)

Témoins (par ordre d'intervention) :

De la Ville de Sherbrooke :

- M. Jean Perreault, maire
- M. François Poulette, trésorier

La Commission se réunit à 12 h 07 sous la présidence de M. Ouimet (Marquette), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour de la séance (annexe II).

M. le secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

AUDITION ET ÉTUDE DÉTAILLÉE

M. Boucher (Johnson) et M. Fournier (Châteauguay) formulent des remarques préliminaires.

M. Perreault donne le point de vue de la requérante.

Article 1 : M. Boucher (Johnson) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 1 est retiré.

Article 2 : M. Boucher (Johnson) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 2 est retiré.

Article 3 : M. Boucher (Johnson) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 3, amendé, est adopté.

Article 4 : M. Boucher (Johnson) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 4 est retiré.

Article 5 : M. Boucher (Johnson) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 5, amendé, est adopté.

Article 6 : M. Boucher (Johnson) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 6 est retiré.

Article 7 : M. Boucher (Johnson) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 7 est retiré.

Article 8 : M. Boucher (Johnson) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 8 est retiré.

Article 9 : M. Boucher (Johnson) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 9 est retiré.

Article 10 : M. Boucher (Johnson) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 10 est retiré.

Article 11 : M. Boucher (Johnson) propose l'amendement coté Am 11 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 11 est retiré.

Article 12 : L'article 12 est adopté.

Annexes 1 et 2 : M. Boucher (Johnson) propose l'amendement coté Am 12 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Les annexes 1 et 2 sont retirées.

Préambule : M. Boucher (Johnson) propose l'amendement coté Am 13 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Le préambule du projet de loi, amendé, est adopté.

Sur motion de M. Boucher (Johnson), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Texte du projet de loi n° 221 : Le texte du projet de loi n° 221, *Loi concernant la Ville de Sherbrooke*, amendé, est adopté.

M. Boucher (Johnson), M. Fournier (Châteauguay) et M. Perreault formulent des remarques finales.

À 12 h 34, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Marc Painchaud



François Ouimet

MP/jm

Québec, le 15 décembre 2004

ANNEXE I

Amendements adoptés

PROJET DE LOI NUMÉRO 221
(Privé)

Art. 1

Am 1

Loi concernant la Ville de Sherbrooke

Amendement

Article 1

Retirer l'article 1.

Adopté
M. P.

PROJET DE LOI NUMÉRO 221
(Privé)

Art 2

Am 2

Loi concernant la Ville de Sherbrooke

Amendement

Article 2

Retirer l'article 2.

Adopté
M.N.

Art. 3
Am 3

PROJET DE LOI NUMÉRO 221
(Privé)

Loi concernant la Ville de Sherbrooke

Amendement

Article 3

Remplacer l'article 3 par le suivant :

«3. L'article 146 du décret n° 850-2001 du 4 juillet 2001, concernant la Ville de Sherbrooke, est modifié par l'addition, après le dernier alinéa, du suivant :

«De plus, à compter du 1^{er} janvier 2005, tout excédent des revenus d'Hydro-Sherbrooke sur ses dépenses d'exploitation autres que des dépenses relatives à ses dettes est affecté prioritairement au paiement, au prorata, des dépenses relatives aux dettes des municipalités mentionnées à l'article 4 qui sont à la charge de l'ensemble des contribuables du territoire de ces municipalités. Le solde, s'il en est, est versé au fonds général de la ville.».

A. Laporte
M. B.

Ant. 4
Am 4

PROJET DE LOI NUMÉRO 221
(Privé)

Loi concernant la Ville de Sherbrooke

Amendement

Article 4

Retirer l'article 4.

Adopté
M.P.

PROJET DE LOI NUMÉRO 221
(Privé)

Art. 5

Am 5

Loi concernant la Ville de Sherbrooke

Amendement

Article 5

Remplacer l'article 5 par le suivant :

«5. L'article 147 de ce décret est modifié par la suppression des troisième, quatrième et cinquième alinéas.»

Adopté
M.P.

PROJET DE LOI NUMÉRO 221
(Privé)

Art. 6
Am 6

Loi concernant la Ville de Sherbrooke

Amendement

Article 6

Retirer l'article 6.

Adopté
M.B.

Art. 7
Am 7

PROJET DE LOI NUMÉRO 221
(Privé)

Loi concernant la Ville de Sherbrooke

Amendement

Article 7

Retirer l'article 7.

Adopté
M.R.

Art. 8

Am 8

PROJET DE LOI NUMÉRO 221
(Privé)

Loi concernant la Ville de Sherbrooke

Amendement

Article 8

Retirer l'article 8.

Adopté
MBC

Art. 9

Am 9

PROJET DE LOI NUMÉRO 221
(Privé)

Loi concernant la Ville de Sherbrooke

Amendement

Article 9

Retirer l'article 9.

A l'appt
M.P.

Ant 10

Am 10

PROJET DE LOI NUMÉRO 221
(Privé)

Loi concernant la Ville de Sherbrooke

Amendement

Article 10

Retirer l'article 10.

A droite
M.A.

Art. 11

Am 11

PROJET DE LOI NUMÉRO 221
(Privé)

Loi concernant la Ville de Sherbrooke

Amendement

Article 11

Retirer l'article 11.

A adopté
M.R.

P. L. 221

Annexes 1 et 2

Am 12

Annexes 1 et 2

Retirer les annexes 1 et 2

Adopté
M.P.

Préambule

Am 13

PROJET DE LOI NUMÉRO 221
(Privé)

Loi concernant la Ville de Sherbrooke

Amendement

Préambule

Remplacer le préambule par le suivant :

«ATTENDU qu'il y a lieu de modifier certaines dispositions du décret n° 850-2001 du 4 juillet 2001 Concernant le regroupement des villes de Sherbrooke, de Rock Forest, de Lennoxville, de Fleurimont et de Bromptonville et des municipalités d'Ascot et de Deauville modifié par les décrets n°s 1475-2001 du 12 décembre 2001, 509-2002 du 1^{er} mai 2002, 1078-2002 du 18 septembre 2002 et par les chapitres 37, 68 et 77 des lois de 2002, le chapitre 19 des lois de 2003 et le chapitre 20 des lois de 2004 portant sur Hydro-Sherbrooke et sur l'affectation de ses revenus d'exploitation;».

*Adopté
M.P.*

ANNEXE II

Ordre du jour



COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Audition des intéressés et étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants :

n° 221, *Loi concernant la Ville de Sherbrooke* et

n° 223, *Loi concernant la Ville de Baie-Comeau*.

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 15 décembre 2004

Salle Louis-Joseph-Papineau

Après les affaires courantes (vers 11 heures) jusqu'à 13 heures

1) PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 221, *Loi concernant la Ville de Sherbrooke*

Proposeur : M. Claude Boucher, député de Johnson

Requérante : Ville de Sherbrooke

M. Jean Perreault, maire

Mme Louise Allard, directrice du cabinet

M. François Poulette, trésorier

M^e Isabelle Sauvé, greffière et directrice des services juridiques

M^e Line Chabot

2) PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 223, *Loi concernant la Ville de Baie-Comeau*

Proposeur : M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque

Requérante : Ville de Baie-Comeau

M. Ivo Di Piazza, maire

M^e Sylvain Ouellet, greffier et responsable des affaires juridiques

Ajournement

PROJET DE LOI N° 221 AUTEUR: M. Claude Bouchier, député de Johnson
TITRE: Loi concernant la Ville de Sherbrooke

- Présentation le: 2004-11-11 Vote: P: 93 C: 0 A: 0
Consultations gén. ou part. à la le
Dépôt du rapport de commission:
Motion de scission le:
Motion de report le:

- Adoption du principe le: 2004-12-16
Étude détaillée à la CAT le 2004-12-15

- Dépôt du rapport de Commission le: 2004-12-16 AM (13)
Si amendement(s) en Commission: oui ☒ non ☐ Si amendement au titre: oui ☐ non ☒
Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252: oui ☐ non ☒
de M (... articles amendés)
de M (... articles amendés)
de M (... articles amendés)

- Prise en considération du rapport le:
Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés:
de M
de M
de M

Si amendement(s) en vertu de l'article 257: oui ☐ non ☐ (... articles amendés)
- Adoption du projet de loi le: 2004-12-16
- Sanction du projet de loi le: 2004-12-17 (2004, c. 56)

Motion de suspension des règles présentée le:
Feuille de temps jointe sur:
Feuille de vote jointe sur:
Autres:

